



Revendications du SNTA FO sur les négociations obligatoires sur la rémunération et les conditions de travail pour l'année 2019



Nous exigeons le **maintien des dispositions NAO 2018**, telles que nous les avons négociées en 2018.

A cette première demande s'ajoutent nos revendications pour 2019 :

↳ **SALAIRES des employés, agents de maîtrise et cadres** (hors vendeurs BAS) :

+ 3,5 % en **augmentation générale** sur la base des salaires réels, en une seule fois, au 1^{er} janvier 2019.

↳ Revaloriser la grille des salaires, suite à l'augmentation du smic au 1^{er} janvier 2019

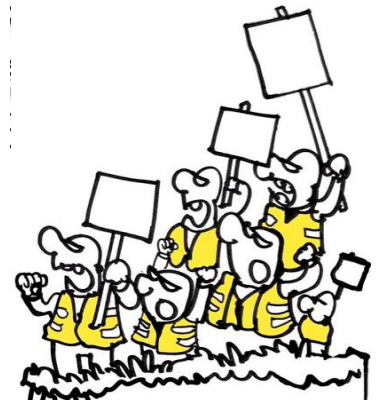
↳ Augmenter les minima des agents de maîtrise :
Niveau 5 : 2050 € Niveau 6 : 2160 €

↳ Revaloriser la promotion des agents de maîtrise :
Niveau 5 : 2175 € Niveau 6 : 2275 €

↳ **Promotions** : augmentation de salaire d'au moins 2,5 % pour tout changement de niveau, distincte des augmentations générales.

↳ Revalorisation de la prime de tutorat à 120 €

↳ Revalorisation de la Prime d'astreinte magasin à 200 €



**ON NE
LÂCHE
RIEN**

↳ Passer la majoration du travail habituel du dimanche matin à 100 % en restant sur le strict volontariat

↳ Revaloriser le forfait « travail habituel du dimanche » pour l'encadrement à hauteur de 120 €

↳ Revoir les critères d'attribution de la prime variable : majoration de 40 % en cas de dépassement de l'objectif mensuel de volumes, avec un enjeu mensuel cible pour un salarié à temps plein à 50 €

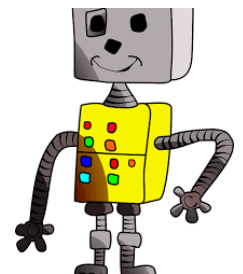
↳ Mise en place d'une prime variable dans les services amont pour la catégorie employés/ouvriers

↳ Mise en place d'une prime pour les salariés qui gèrent entièrement un rayon (planogramme, commandes, rupture, inventaires)

↳ Mise en place d'une prime d'ancienneté

↳ Journée de solidarité offerte

↳ Augmentation de la prime transport ou obtention de cartes cadeau ou de bons d'achat essence



↳ Revalorisation de l'**abondement** sur l'intéressement et les versements volontaires, selon les modalités prévues dans le tableau ci-contre :



TRANCHE DE VERSEMENT	ABONDEMENT QUELQUE SOIT LE MOTIF DU VERSEMENT (intéressement ou versement volontaire)
<= 50€	250%
>50€ et <= 100€	175%
>100€ et <= 150€	125%
>150€ et <= 220€	100%
>220€ et <= 1720€	75%

↳ Maintenir la **gratuité de la carte bancaire salarié casino** dès l'embauche, et porter la **remise carte salarié** à **12 %** et la remise sur tous les achats dans les enseignes à **7 %**, y compris sur les sites *mescoursescasino.fr* et *casinoexpress.fr*.

↳ Augmenter la prime attribuée lors de la remise de la médaille du travail à **25 €** par année de présence.

↳ Revaloriser le forfait restauration : **3,20 €** en Province et **3,50 €** à Paris, sans que le cagnottage ne soit déduit du montant du forfait.

↳ Augmenter le **budget des œuvres sociales et fonctionnement des CSE**

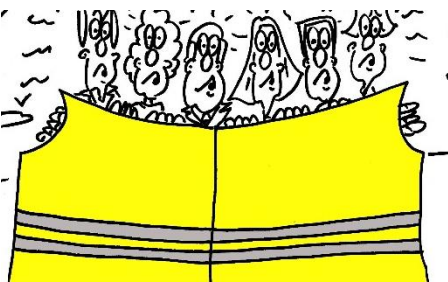
↳ Revaloriser les **congés liés à l'ancienneté** :

+ 1 jour aux salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté

+ 2 jours aux salariés ayant plus de 40 ans d'ancienneté

↳ Mettre en place un dispositif attribuant des actions Casino aux salariés

↳ Réviser l'accord sur les **Aidant familiaux**, en permettant aux salariés de profiter des dispositions prévues sans avoir épuisé leurs droits à congés



↳ Poursuivre le dispositif relatif à la **retraite progressive**

Pour les salarié(e)s âgé(e)s de 60 ans et plus

(durée du travail à 50 % d'un temps complet ou partiel) avec maintien des cotisations de l'employeur)

↳ Réflexion sur la création de crèches là où c'est possible (partenariat avec les communes, interentreprises...)

CONDITIONS DE TRAVAIL et AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

↳ Salariés à temps partiel : **Passage systématique des contrats à temps partiels en temps plein** pour les salariés désireux de passer à temps plein.

↳ **Classifier certains métiers** : drive, service approvisionnement, arrière caisse, station-service

↳ Attribution d'une **prime mensuelle** de :

50 € au salarié qui ouvrirait le magasin

50 € au salarié qui fermerait le magasin

100 € au salarié qui ouvrirait **et** fermerait le magasin



- ↳ Limiter le temps de travail continu sur les caisses SCO et PMR (*haute et basse*) à 3 heures
- ↳ Durée minimum de la journée de travail : 4H de temps de présence
- ↳ Généraliser la programmation des horaires au moins 3 semaines « *pleines* » à l'avance (à savoir : semaine en cours + semaines 1, 2 et 3).
- ↳ Rythme de **prise des 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs** : Ajouter au moins **une fois toutes les 8 semaines**, (c'est déjà le cas pour l'encadrement) et si possible une fois par mois. Au maximum, 50% de ces 2 journées de repos consécutives seront un samedi + un Dimanche
- ↳ **Suppression de la modulation** pour ceux qui le désire
- ↳ **Maxi 2 coupures** d'une amplitude maximale de 3 heures en cas de fermeture de l'établissement à mi-journée et de 2 heures en cas d'ouverture continue de l'établissement.



- ↳ Maxi 3 fermetures en soirée (après 19h30) :
- ↳ Améliorer la **règle sur le remplacement provisoire** pour les salariés remplaçant un membre de l'encadrement : **passer à 15 jours cumulés par an (non consécutifs)**
- ↳ Ne pas limiter l'alimentation maximale annuelle du nombre de jours au **Compte Epargne Temps** (actuellement 12 jours maxi)
- ↳ Pour les itinérants disposants d'une voiture de la flotte Casino, reclasser les grands rouleurs avec des voitures de catégorie supérieure (plus de confort et plus d'options)



RÉSISTER FO
ET NE PAS LÂCHER
la force syndicale

LES REVENDICATIONS DU SNTA FO SONT LEGITIMES ET LA DIRECTION DEVRA EN TENIR COMPTE

Le contexte actuel favoriserait un mécontentement supplémentaire

A la fin de la réunion de ce jour, le SNTA FO CASINO a fait la déclaration suivante :

« Au travers des valeurs CLÉS qui tiennent tellement à cœur à Casino, il est important pour le SNTA FO de vous dire que pour être CONQUÉRANTE la direction se doit de reconnaître que ses victoires et ses progressions sont en grande partie dues à la LOYAUTÉ de ses salariés.

Ces salariés, qui se plient quotidiennement aux EXIGEANCES de l'enseigne, espère en retour que la direction sera SOLIDAIRE, car il ne faut pas oublier que nous vivons ensemble, liés par une responsabilité et des intérêts communs ...

Aujourd'hui, les salariés n'ont plus seulement besoin de pouvoir d'achat mais de pouvoir vivre, c'est pour cela que le SNTA FO demande une augmentation générale de 3,5%.

Ils ont tous des besoins de reconnaissance de la part de la direction et quoi de mieux que de récompenser leur fidélité avec le retour de la prime d'ancienneté, le SNTA FO est prêt à discuter à ce sujet.

La suite des demandes NAO 2019 sera envoyée par mail à la direction ce jour même. »



**Le SNTA FO,
C'est ensemble sinon rien !**

Le 24/01/2019